



# LES CONTRATS DE RIVIÈRE EN RÉGION WALLONNE



Wallonie



Service public  
de **Wallonie**

**DIRECTION DES EAUX DE SURFACE**

**SMOOS AUGUSTIN**

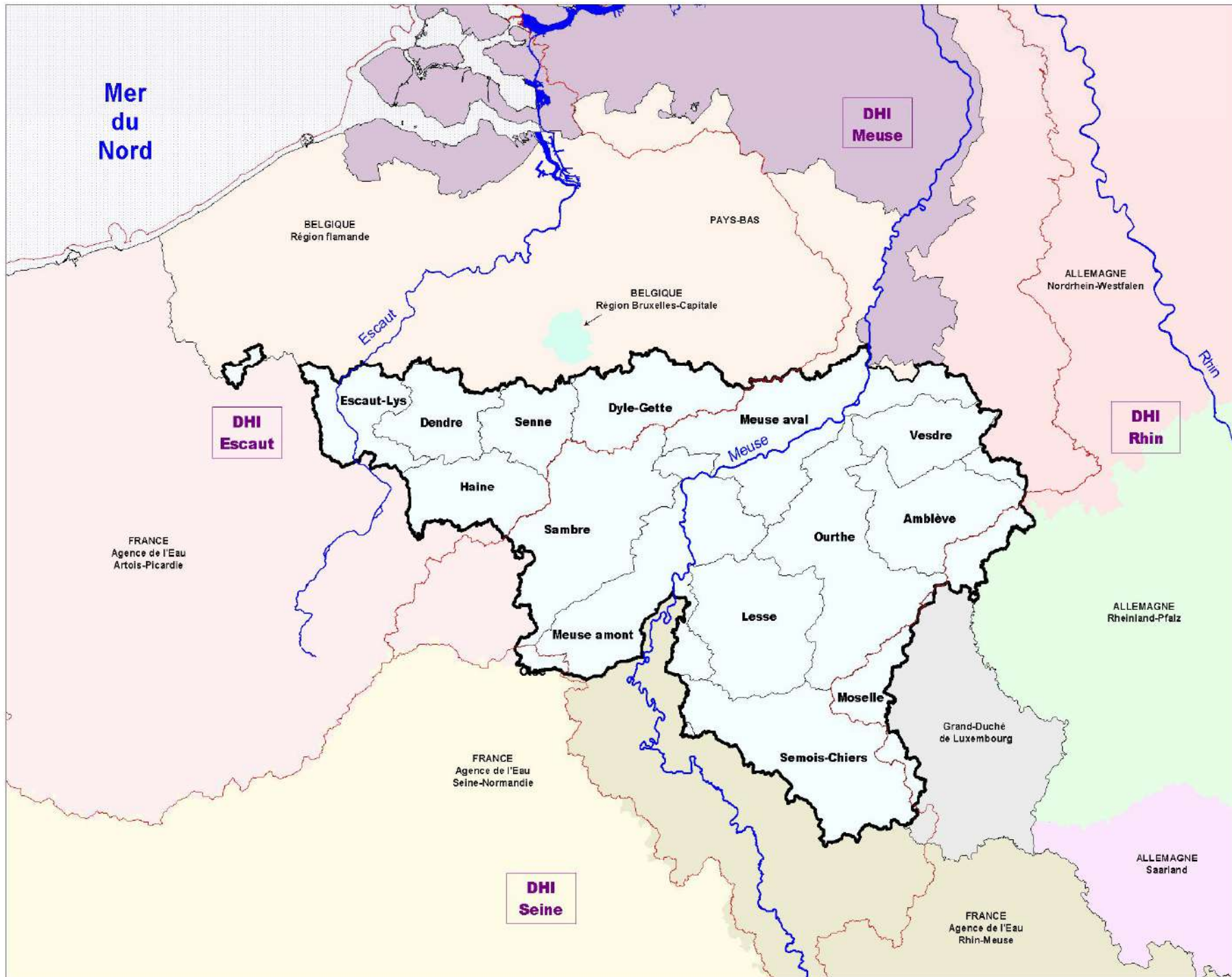


DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

# SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION
- II. CONTRAT DE RIVIERE: DEFINITION
- III. CADRE LEGAL/STRUCTURE/FINANCEMENT
- IV. METHODOLOGIE
- V. EXEMPLES D' ACTIONS
- VI. BENEFICES DE LA DEMARCHE





# I. INTRODUCTION

## LA GESTION DES COURS D'EAU EN WALLONIE

La Wallonie compte plus de 12.000 cours d'eau répartis comme suit (par ordre d'importance décroissant) :

### Gestion publique :

Voies navigables , gérées par la <b>DGO2</b> (DVH) :	873
km	
Cours d'Eau non navigables de 1ère catégorie gérés par la <b>DGO3</b> (DCENN) :	1.791 km
Cours d'Eau non navigables de 2ème catégorie gérés par les <b>Provinces</b> :	5.568
km	
Cours d'Eau non navigables de 3ème catégorie gérés par les <b>Communes</b> :	4.192
km	

### Gestion privée :

Cours d'Eau non classés :	9.924 km
Cours d'Eau non repris à l'atlas:	2.171 km

=> 24 500 km de cours d'eau en RW

Densité des cours d'eau:

km/km<sup>2</sup>



4

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



Wallonie

1,5



Service public  
de Wallonie

## II. CONTRAT DE RIVIÈRE: DÉFINITION



## II. CONTRAT DE RIVIÈRE: DÉFINITION

### DEFINITION

Protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin

### OBJECTIFS

La restauration, la protection et la valorisation des ressources en eau du bassin, en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière.

### ENGAGEMENTS

Le contrat de rivière engage ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et à en assurer l'exécution.



**CR = démarche volontaire et engagements moraux !!**



## II. CONTRAT DE RIVIÈRE: DÉFINITION

### APPROCHE REGLEMENTAIRE

- C.R .= en parallèle aux législations en vigueur
- C.R. ≠ processus de sanction
- C.R. .= engagements moraux
- C.R. ≠ substitution de compétences ou de responsabilités des uns au profit des autres

### APPROCHE FINANCIERE

### APPROCHE PAR LA CONCERTATION

### APPROCHE PAR SENSIBILISATION/PARTICIPATION

### APPROCHE PAR LA FORMATION



# III. CADRE LÉGALE/STRUCTURE/FINANCEMENT

## A. CADRE LÉGALE

### ANCIENNEMENT

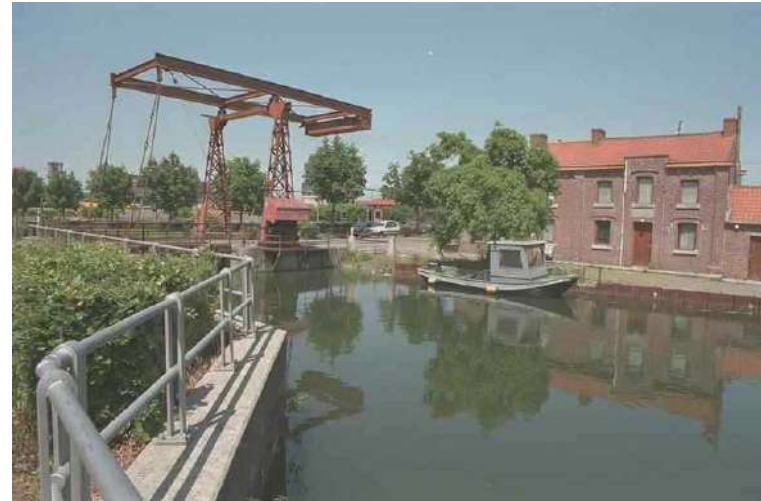
Circulaire ministériel du 18 mars 1993

Circulaire ministériel du 20 mars 2001

### ACTUELLEMENT

Décret du 07 novembre 2007 relatif aux CR

Arrêté du 13 novembre 2008 modifiant le livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif aux contrats de rivière. (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009)





# III. CADRE LÉGALE/STRUCTURE/FINANCEMENT

## B. STRUCTURE

### ASSEMBLEE GENERALE (Comité de rivière)

Rassemble tous les intéressés : coordination globale  
(2X/ an)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION (préparation des Comités)

Rassemble un nombre restreint de personnes  
(représentants communaux, régionaux, monde associatif)

### COORDINATEUR DE PROJETS

Élaborer et coordonner un projet de contrat de rivière

Favoriser le dialogue, organiser des inventaires de terrain et initier des projets  
en accord avec les gestionnaires et les différents usagers

### GROUPES DE TRAVAIL (suivi spécifique - résolution des problèmes - travail par thème)

Travail en équipe spécifique en fonction des dégradations relevées sur le terrain (les différents partenaires sont invités à y participer et la Région wallonne assure un soutien technique)

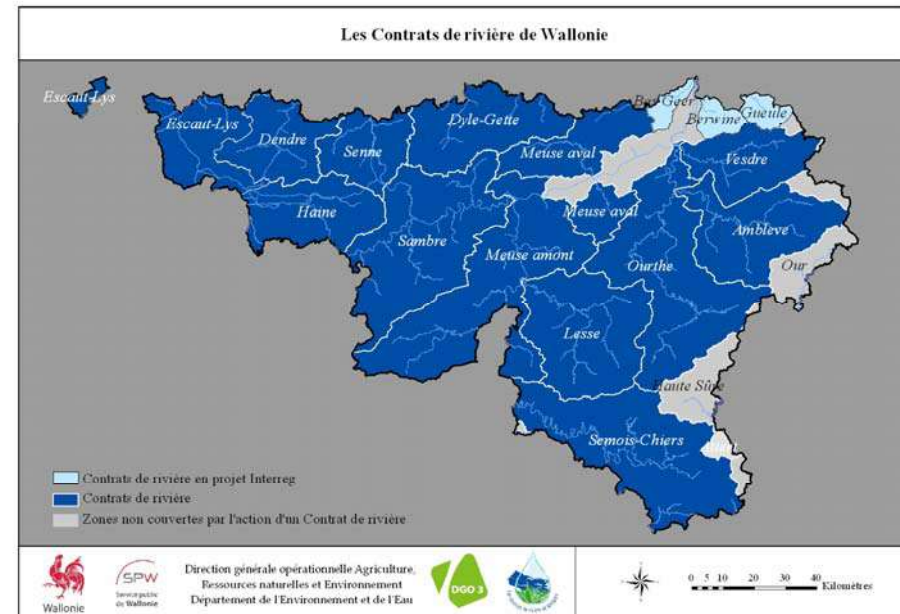


# III. CADRE LÉGALE/STRUCTURE/FINANCEMENT

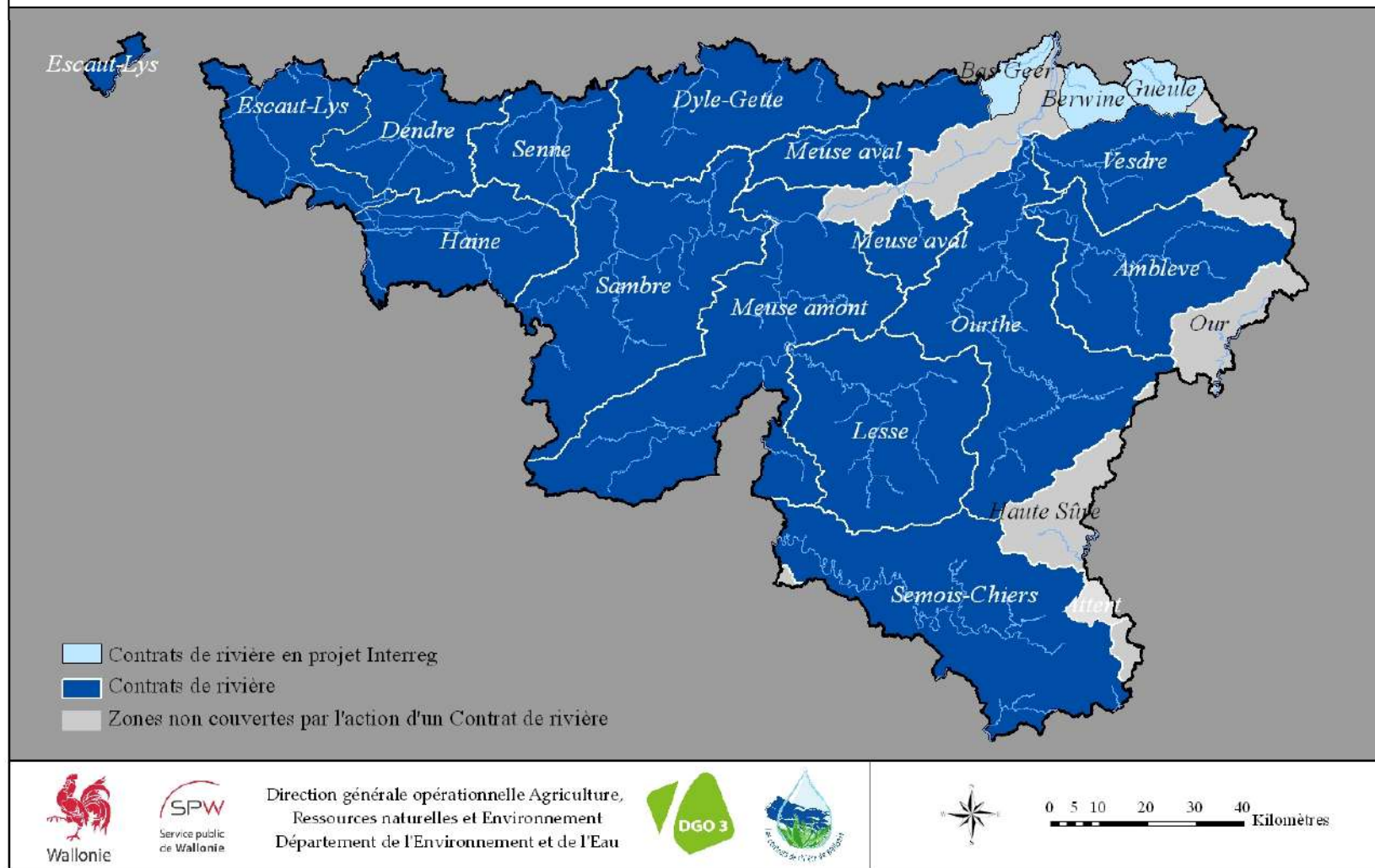
## B. STRUCTURE

### QUELQUES CHIFFRES

- 13 CR existants
- 1600 partenaires
- 92% du territoire wallon
- 232 communes sur 262 sont partenaires
- 54 équivalents temps-plein
- 10.300 km de cours d'eau inventoriés
- 25 000 Points noirs répertoriés
- +/- 2.631.000 € de budget total annuel
- 2 agents du SPW pour la coordination



## Les Contrats de rivière de Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



# III. CADRE LÉGALE/STRUCTURE/FINANCEMENT

## C. FINANCEMENT

**Qui ?**

Wallonie (SPW)  
Commune (s)  
Province (s)



**Quoi**

Les frais de fonctionnement (personnel, fournitures, matériel, locaux, sensibilisation, ...)

**?**

Rem: les partenaires financent eux-mêmes les actions pour lesquelles ils se sont engagé:

**Combien**

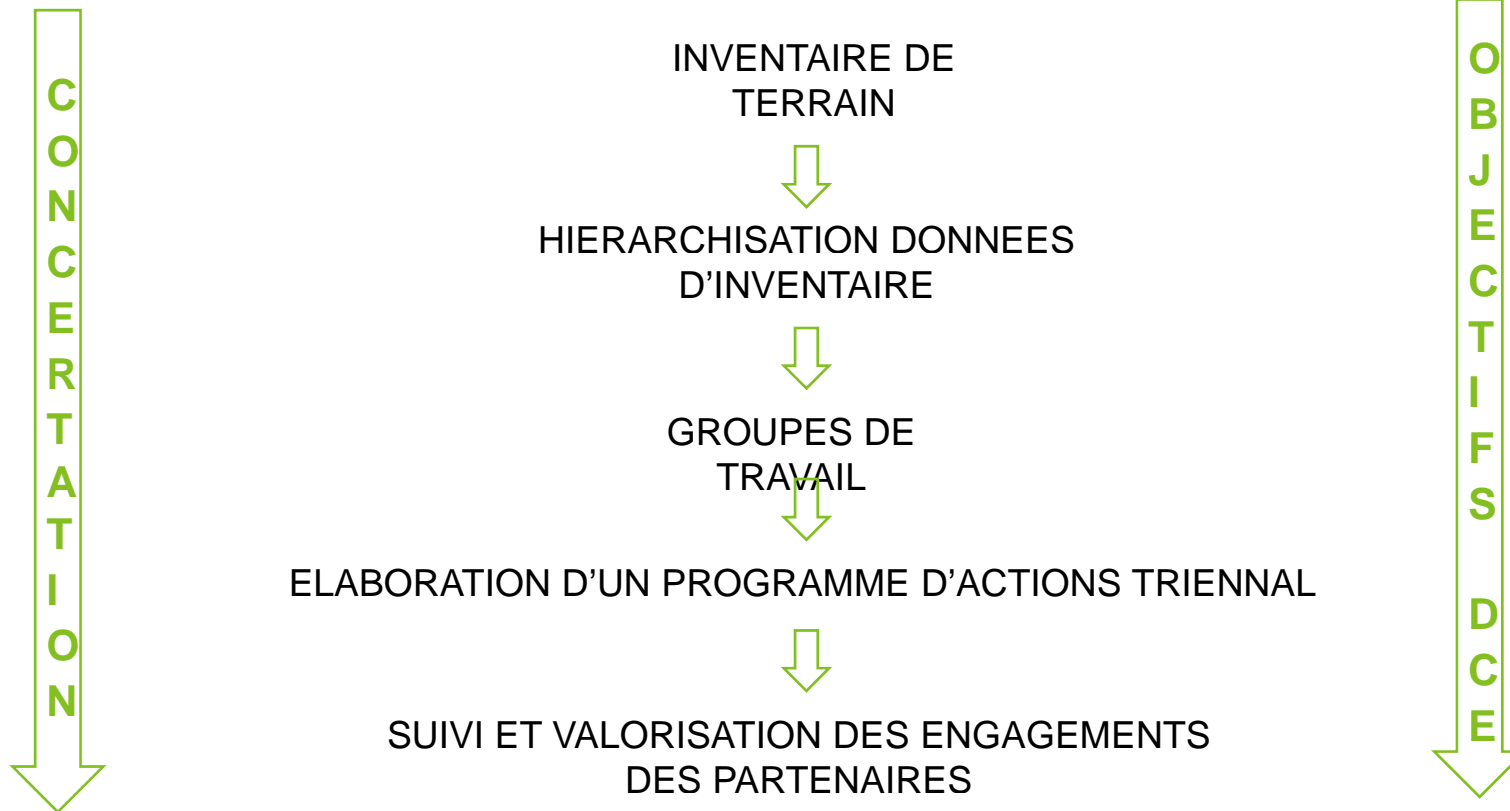
Frais de fonctionnement = 70% subsides régionaux (SPW)  
+ 30% subsides commune (s) + province(s)

**?**

En 2013: +/- 1.570.000 euros alloués par la Wallonie aux différents CR

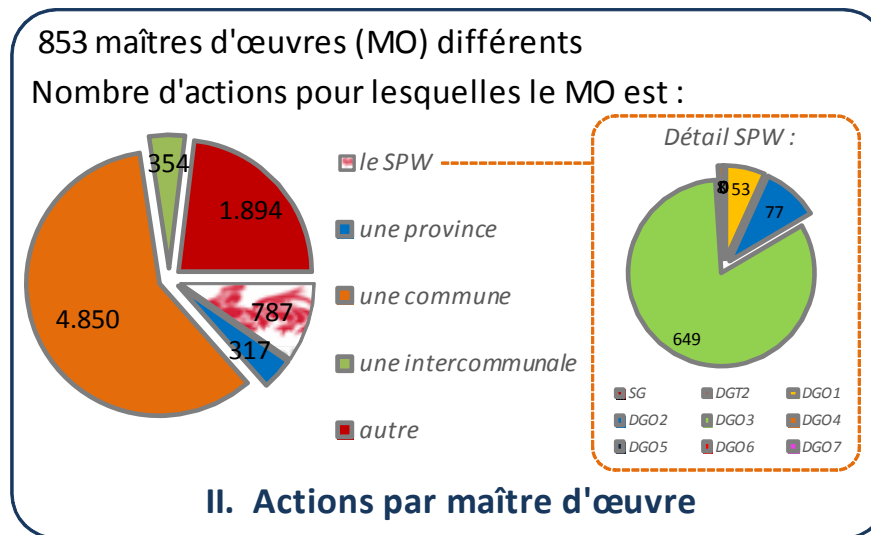
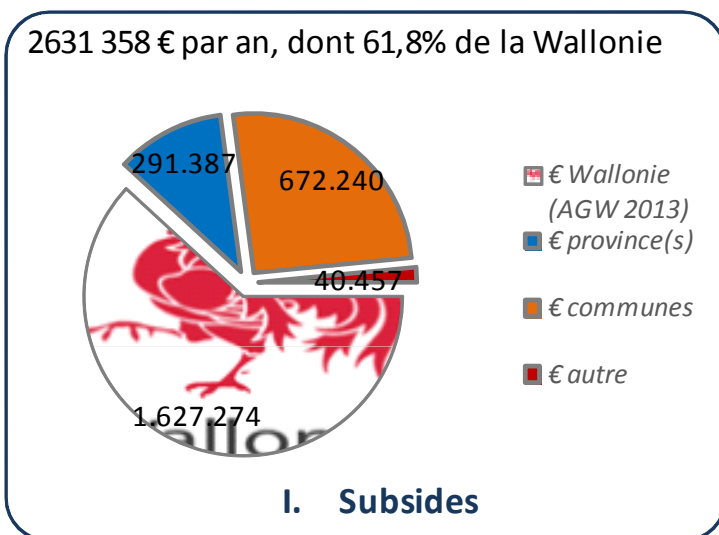


## IV. MÉTHODOLOGIE & INVENTAIRES DE TERRAIN



# V. EXEMPLES D' ACTIONS

## QUELQUES CHIFFRES: Programmes d'actions 2014-2016



**8 023 actions prévues**

**25 085 points noirs relevés, dont 10 252 prioritaires**

**10 331 km de linéaire inventorié**



## V. EXEMPLES D' ACTIONS

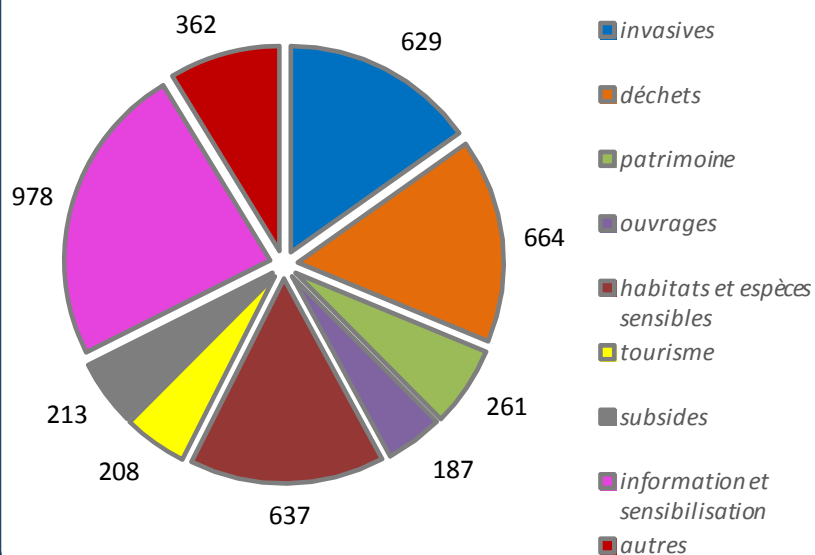
### Actions par thème

#### Directive cadre sur l'Eau (DCE) :

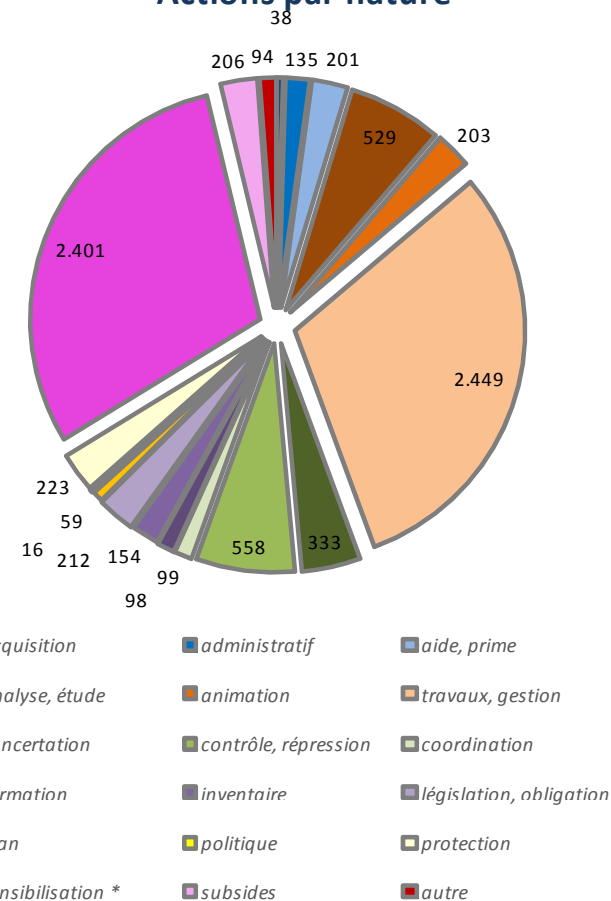
3 977 actions cadrant avec les objectifs de la DCE  
dont 425 relatives aux inondations

#### Hors-DCE :

4 139 actions réparties comme suit :

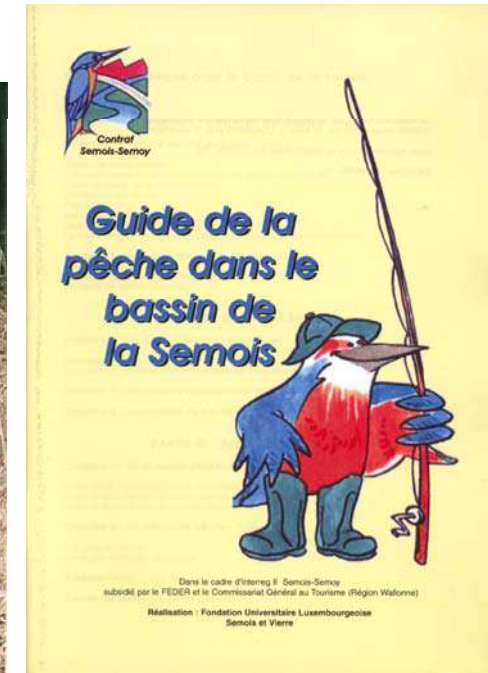


### Actions par nature



\* dont information, publication, expositions, communication

# 1: LES MILIEUX AQUATIQUES : LA FONCTION PISCICOLE



Elaboration d'un plan de gestion piscicole (SPW-Serv Pêche )



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT


16





## 2: ACTIONS DU CR SENNE SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

### 1. Soutien aux communes pour le suivi et la complétion du formulaire d'enquête sur les inondations élaboré par le SPW


 Enquête Inondations - 13 & 14 Novembre 2010

**ENQUETE INONDATIONS**  
 - Fiche générale -

**LIEU ET DATE DE L'ENQUÊTE**

Date de l'enquête : .....

Nom de la Commune : .....

**ENQUÊTEUR<sup>1</sup>**

Nom - Prénom : .....

Fonction : .....

Organisme : .....

E-mail : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Adresse : .....

**DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT D'INONDATION**

Date de l'inondation : .....

Nombre de zones touchées sur le territoire de la commune : .....

*Sur la carte générale (format A1 et 1<sup>er</sup> page de l'atlas cartographique), une grille est superposée au territoire de la commune (exemple en Annexe I) et représente le découpage des planches IGN en cartes détaillées.*  
 Chaque carte détaillée (A3) correspond à 1/32 d'une planche IGN (ex 38/8) et se numérote de 38/8 Nord 1 à 38/8 Sud 16. Il est demandé de repérer par un cadre les différentes zones touchées par l'événement d'inondation dont il est question dans la présente enquête et de numéroter chaque cadre au format Z1, Z2, etc.

**PRISE EN CHARGE DE L'INONDATION**

Les données suivantes concernent la prise en charge de l'inondation au moment de l'événement. Il s'agit de détails et de coûts pour l'intervention du service Travaux de la commune, de l'intervention ou pas des pompiers et de la protection civile :

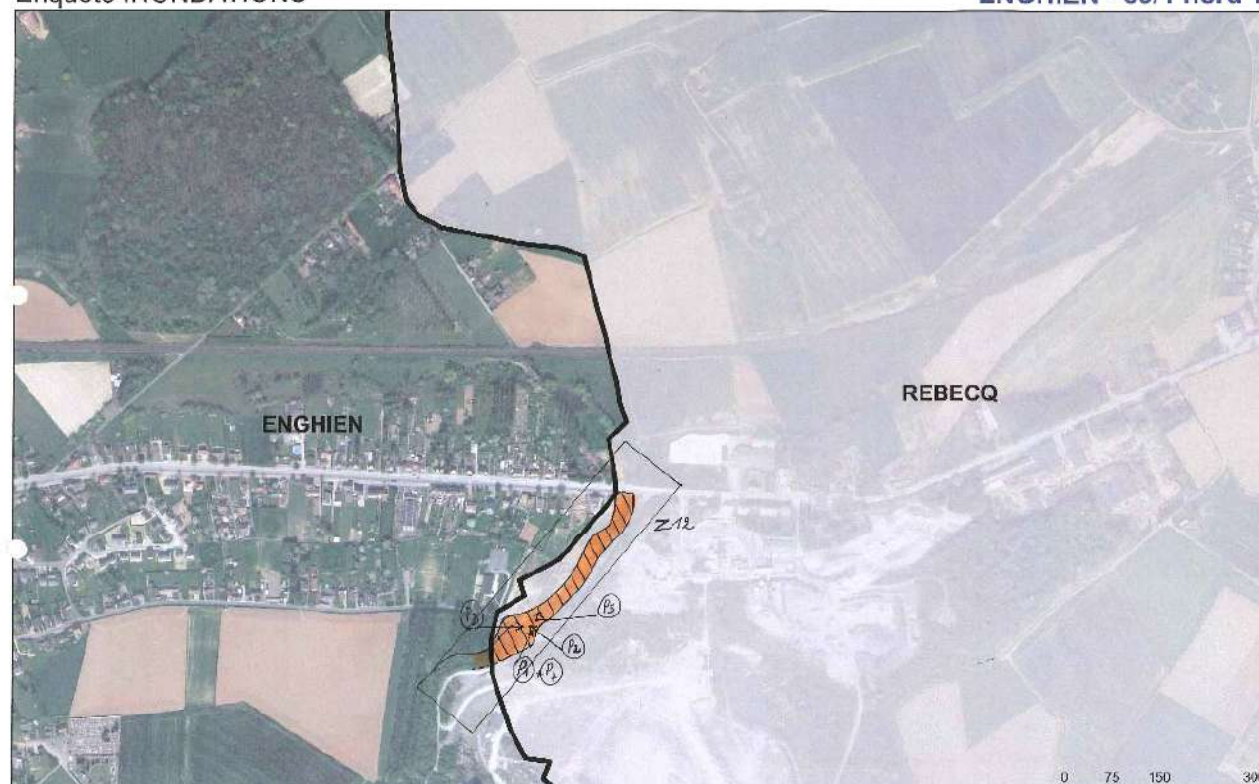
Disposez-vous de ces informations ?  
 non → continuez à remplir les autres parties du formulaire d'enquête.  
 oui → merci de fournir (même de manière incomplète) ces données  
 oui mais ultérieurement → quand pouvons-nous vous recontacter à ce sujet ?

.....  
<sup>1</sup> Personne pouvant être recontactée si nécessaire

Fiche générale

Enquête INONDATIONS

ENGHIEN - 39/1 nord 13




ENGHIEN REBECQ

Z12

0 75 150 300 M

Date de l'enquête : ..... Enquêteur : .....  
 Remarques : .....


 1 cm = 50 m



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



SPW  
Service public  
de Wallonie

## 2: ACTIONS DU CR SENNE SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

2. Organisation à l'échelon du SBH d'un débriefing avec tous les gestionnaires de cours d'eau sur la gestion des inondations. Débriefing suivi d'un échange d'information sur les pistes à développer en termes de moyens de lutte contre les inondations.



## 2: ACTIONS DU CR SENNE SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

3. Dans le cadre de la mise à jours de leur inventaire de terrain, relevé de 36 zones de rétentions potentielles sur les cours d'eau en tête de bassin (essentiellement 3<sup>ième</sup> et 2<sup>ième</sup> catégorie).

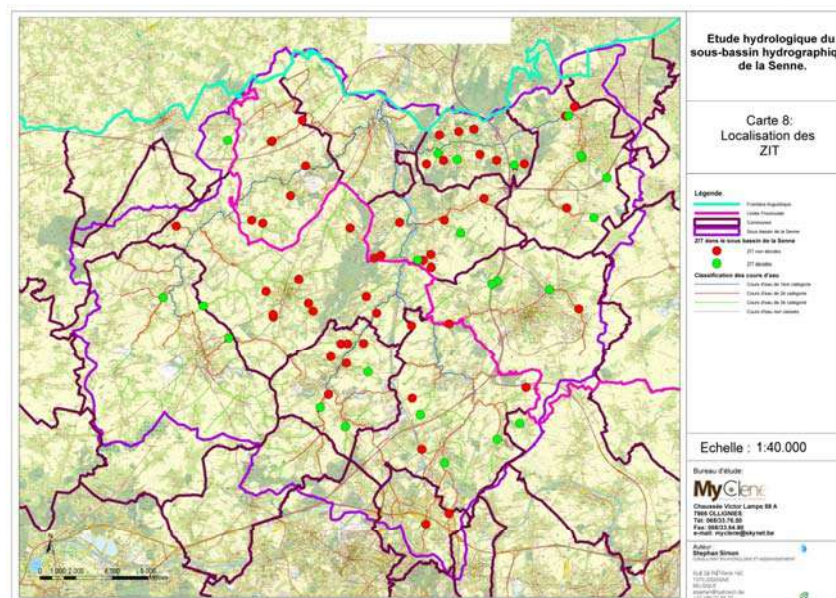
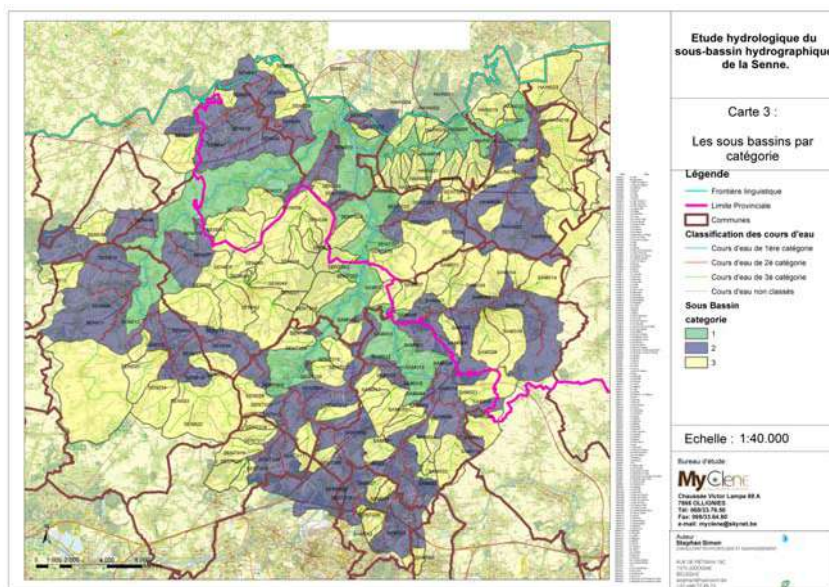


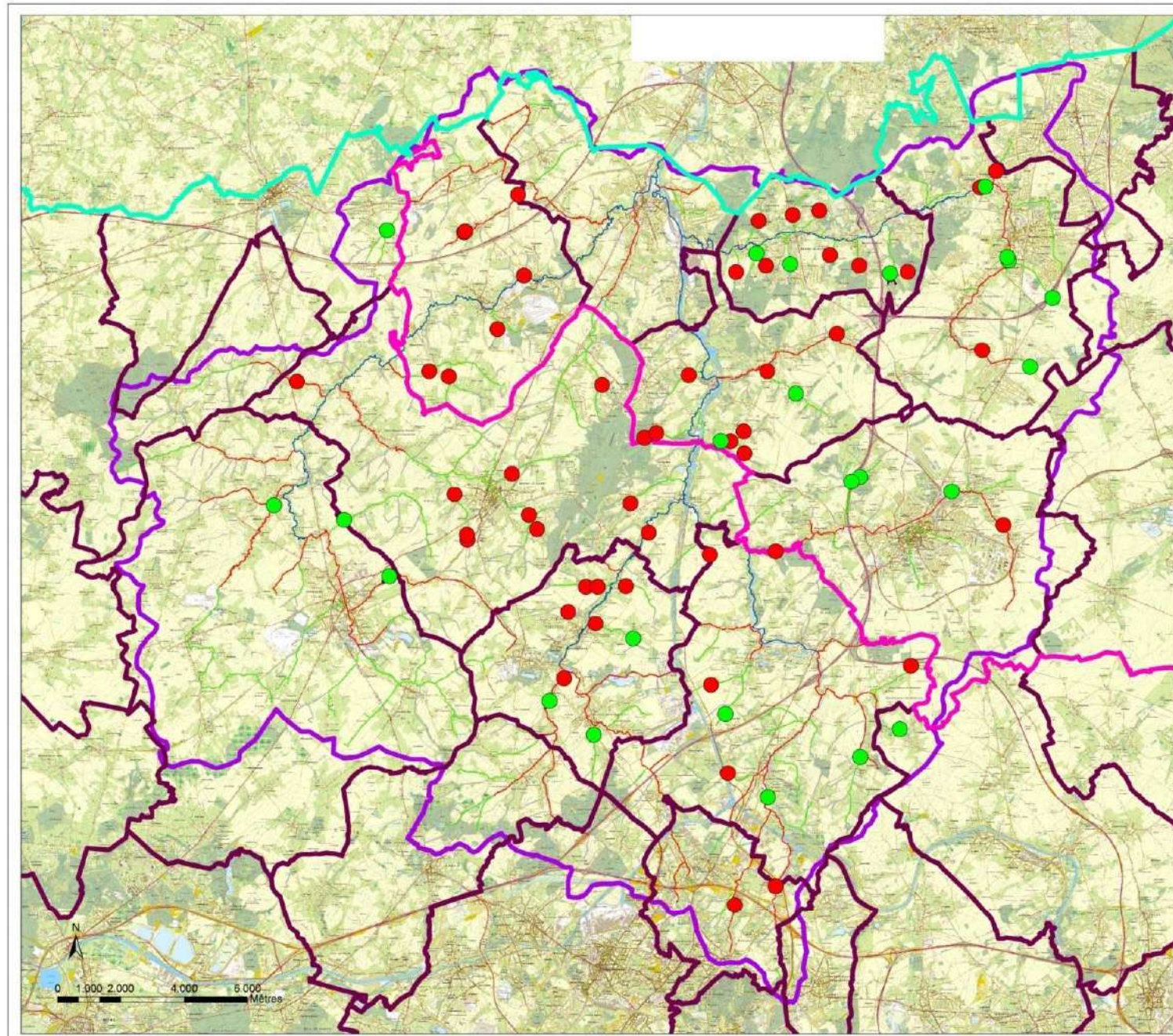
Ex: ZIT potentielle sur la Sennette à Ittre



## 2: ACTIONS DU CR SENNE SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

4. Réalisation, par le biais d'un bureau d'étude, d'une étude hydrologique globale du sous-bassin hydrographique de la Senne ayant pour but de définir les zones d'immersion temporaire les plus adéquates à aménager le long des cours d'eau de 3<sup>e</sup> et, dans une moindre mesure, de 2<sup>e</sup> catégorie. Les résultats de cette étude constitueront un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires de cours d'eau communaux et provinciaux en matière de lutte contre les inondations.





## Etude hydrologique du sous-bassin hydrographique de la Seine.

### Carte 8: Localisation des ZIT

#### Légende

-  Frontière linguistique
  -  Limite Provinciale
  -  Communes
  -  Sous bassin de la Seine
- ZIT dans le sous bassin de la Seine**
-  ZIT non décidés
  -  ZIT décidés
- Classification des cours d'eau**
-  Cours d'eau de 1ère catégorie
  -  Cours d'eau de 2e catégorie
  -  Cours d'eau de 3e catégorie
  -  Cours d'eau non classés

Echelle : 1:40.000

Bureau d'étude:

**MyClene**  
CONSULTANT EN HYDROLOGIE ET ASSAINISSEMENT

Chaussée Victor Lampe 88 A  
7866 OLLIGNIES  
Tél: 068/33.76.50  
Fax: 068/33.64.80  
e-mail: myclene@skynet.be

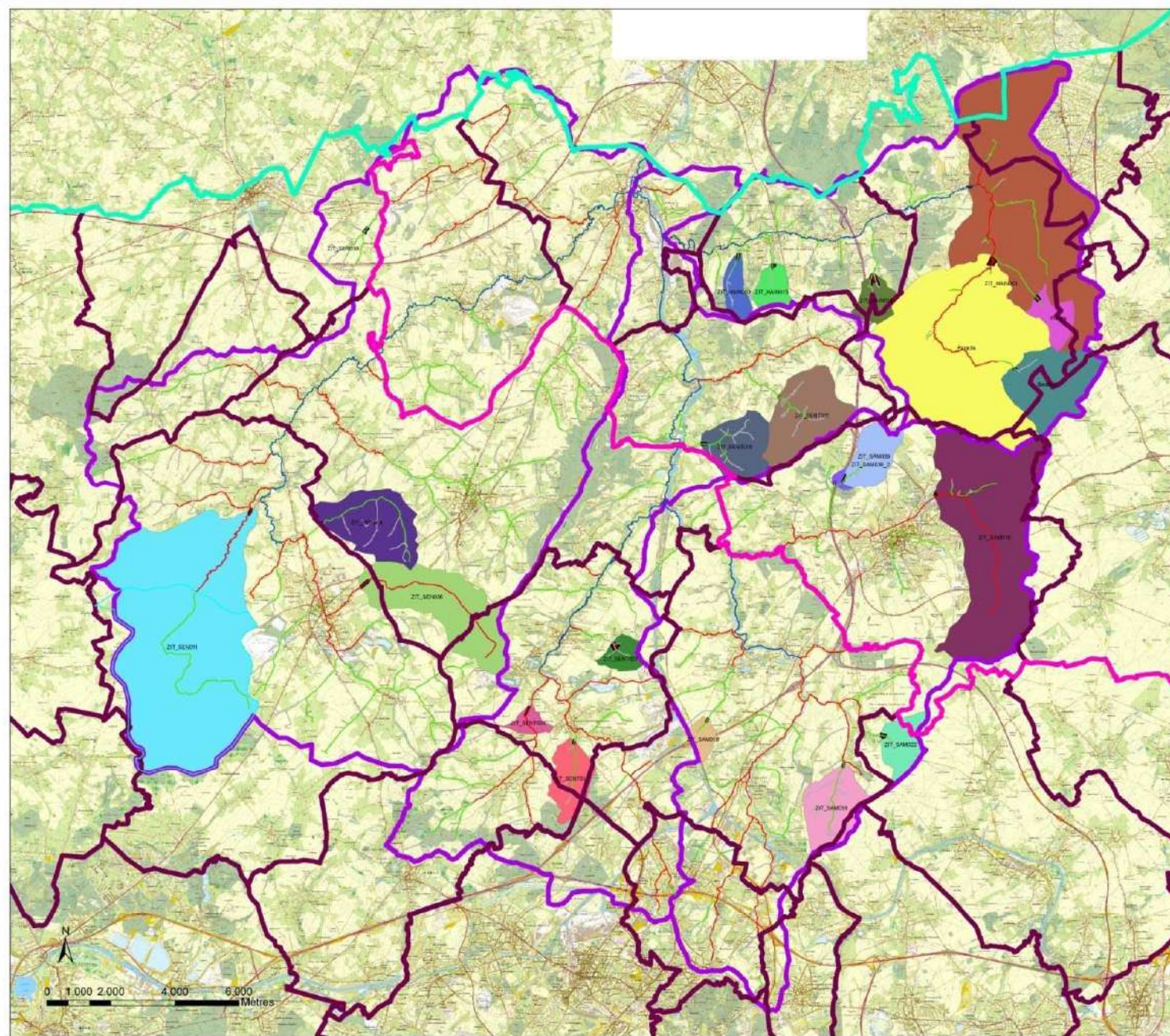
Auteur :  
**Stephan Simon**  
CONSULTANT EN HYDROLOGIE ET ASSAINISSEMENT

RUE DE PIETRAIN 18C  
1370 JODDIGNE  
BELGIQUE  
stephan@hydrosm.be  
+32 490/72.65.73



## Etude hydrologique du sous-bassin hydrographique de la Senne.

### Carte 7: ZIT décidées et leur bassin versant



#### Légende

- |                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Frontière linguistique                | Bassin       |
| Limite Provinciale                    | Fleuve       |
| Communes                              | Flandre      |
| <b>Sous-bassins</b>                   | ZIT_JHA0201  |
| Bassin versant de 1ère catégorie      | ZIT_JHA0203  |
| <b>Classification des cours d'eau</b> | ZIT_JHA0205  |
| Cours d'eau de 1ère catégorie         | ZIT_JHA0206  |
| Cours d'eau de 2e catégorie           | ZIT_SAM010   |
| Cours d'eau de 3e catégorie           | ZIT_SAM018   |
| Cours d'eau non classés               | ZIT_SAM019   |
| Bassins d'orage                       | ZIT_SAM022   |
|                                       | ZIT_SAM030   |
|                                       | ZIT_SAM030_2 |
|                                       | ZIT_SAM031   |
|                                       | ZIT_SE014    |
|                                       | ZIT_SE035    |
|                                       | ZIT_SE036    |
|                                       | ZIT_SE017    |
|                                       | ZIT_SE018    |
|                                       | ZIT_SE020    |
|                                       | ZIT_SE027    |
|                                       | ZIT_SE031    |

Echelle : 1:40.000

Bureau d'étude:

**MyClene**  
 Chaussée Victor Lampe 88 A  
 7866 OLLIGNIES  
 Tél: 068/33.76.50  
 Fax: 068/33.64.80  
 e-mail: myclene@skynet.be

Auteur:  
**Stephan Simon**  
 CONSULTANT EN HYDROLOGIE ET ASSAINISSEMENT

RUE DE PIÉTRAIN 19C  
 1370 JODOIGNE  
 BELGIQUE  
 stephan@hydrsim.be  
 +32 498/72.65.73.

### 3: LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

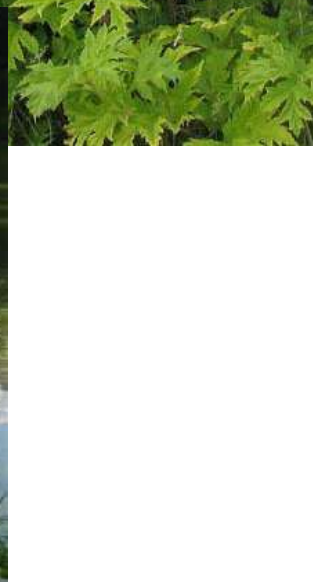
Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollution (SPW, com, prov, société de pêche, riverain, ...)



## 4: LA BIODIVERSITÉ



Plan d'éradication de la  
Berce du Caucase



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

24



SPW  
Service public  
de Wallonie



## 5: L'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE

## L'AGRICULTURE



Aménagement abreuvoirs  
(DDR)

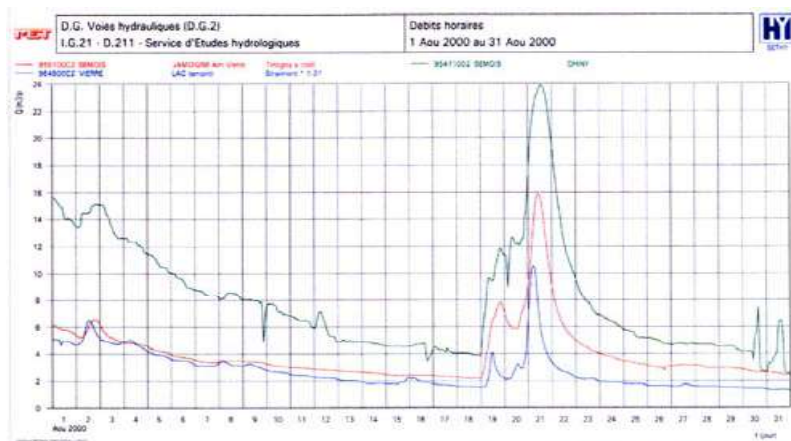


Info. « analyses à la  
ferme »  
(Nitrawal - Labo  
Ecologie prairies UCL)



## 6: L'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE

## L'HYDROÉLECTRICITÉ



Un protocole de turbinage au barrage de la Vierre

(Electrabel - DCENN -DNF - Soc. Pêche)





## VI. BÉNÉFICES DE LA DÉMARCHE

- Mise en place d'une structure permanente de concertation, de dialogue et de coordination.
- Favorise une meilleure acceptation des actions par les citoyens/secteurs concernés
- Valorisation des actions réalisées par le biais de communiqués, d'expositions, de sensibilisation, ...
- Catalyse la mise en œuvre des PGDH (DCE) à l'échelon local
- Rapprochement administrations/citoyens
- Possibilité offerte à chaque catégorie d'utilisateurs de faire entendre son point de vue
- Centralisation des informations (meilleure connaissance du réseau hydrographique)
- Hiérarchisation des priorités => meilleure affectation des crédits
- Rôle moteur d'initiative locale



# VI. BÉNÉFICES DE LA DÉMARCHE

## POINTS NEGATIFS

- La participation financière seule paraît suffire aux communes
- Difficulté de saisir la démarche
- Tendance à aborder trop de thématiques



# GRAZIE PER LA VOSTRA ATTENZIONE



Site Internet des Contrats de rivière: [http://environnement.wallonie.be/contrat\\_riviere](http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT  
29



SPW  
Service public  
de Wallonie